

AVIS PUBLIC

Règlement 1195-22 modifiant le règlement de zonage 927-13 afin de modifier les types de bâtiments résidentiels autorisés à des fins d'uniformité (Zone Ra/a.13 – Grille 14)

Avis est donné par la soussignée, Céline LeBlanc, greffière de la Ville de New Richmond :

Que le Conseil a tenu une assemblée de consultation publique sur ledit règlement le 4 juillet 2022;

Qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 6 juin 2022;

Que le Conseil de la Ville de New Richmond a adopté ledit règlement ci-haut identifié à la séance du 1^{er} août 2022;

Que la MRC de Bonaventure a émis un certificat de conformité conformément aux exigences de la Loi en date du 12 septembre 2022;

Que ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 19^e jour de septembre 2022

Céline LeBlanc
Greffière